

Cahier de doléances du Tiers État de Bourg-de-Saône (Seine-Maritime)

Cahier des plaintes, doléances et réclamations de la paroisse du Bourg-de-Saône.

Comme le roi nous demande des conseils sur la réforme des abus qui se sont glissés dans toutes les parties de l'administration de ses finances, nous nous croyons autorisés à faire les observations suivantes :

1° Nous demandons d'abord l'abolition de la gabelle, vu qu'il coûte considérablement à la nation en frais de perception et que l'agriculture est privée d'un très grand avantage, ¹ qui résulte de la cherté du sel.

2° Nous demandons encore l'abolition des impôts du tabac et des aides, impôts qui absorbent les deux tiers du revenu par les êtres employés à leur perception.

3° Quant à la corvée, sa suppression est encore un objet pour lequel nous réclamons les secours du Gouvernement, vu que cet impôt pèse principalement sur les cultivateurs et la partie la plus indigente des sujets, qui paient pour des travaux qui languissent ou qui sont souvent mal faits ; c'est ce qui nous oblige à représenter qu'il serait plus convenable de faire supporter les frais du rétablissement des grandes routes par ceux qui les dégradent.

4° Nous demandons, en outre, que chaque paroisse soit chargée de ses pauvres, comme étant plus à portée de connaître leurs besoins ; par ce moyen on viendra à bout d'abolir la mendicité, qui est dans ce moment-ci une très grande charge pour les cultivateurs et autres, qui sont forcés de donner du pain aux nécessiteux qui se multiplient de jour en jour à cause de la chute du commerce et de la rareté du blé ; pourquoi nous réclamons le secours du Gouvernement afin qu'il fasse procurer au peuple les aliments nécessaires à la vie et arrêter le tumulte qu'occasionne la disette.

5° Nous demandons une réforme dans le code des lois, tant civiles que criminelles, réforme reconnue nécessaire par les fautes commises dans l'administration de la justice et par la longueur des procès.

6° Nous demandons en outre la suppression d'une grande quantité de charges qui anéantissent, par le revenu qui y est attaché, les deux tiers des impôts auparavant de parvenir aux coffres du roi ; nous demandons encore la suppression des privilèges dont jouissent ceux qui possèdent ces charges.

7° Nous réclamons les secours du Gouvernement pour obliger les moines à aumôner les pauvres des paroisses dans lesquelles ils possèdent des grosses dîmes.

² Nous demandons que la taille et accessoires, les vingtièmes, soient répartis et supportés avec une égale proportion par les trois ordres de l'État.

³ Comme le déficit de la France exige de prompts secours, le moyen, le plus prompt que nous trouvons, serait de vendre, au profit de l'État, tout le noble des moines.

Le présent cahier des plaintes et doléances ci-dessus, fait et arrêté en l'assemblée des habitants taillables de la susdite paroisse et soussignés, le vendredi 6 mars 1789.

¹ ce

² 8°

³ 9°